



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etaient excusés : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.

Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint et Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 21 membres en exercice ; le quorum est donc de 11. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 19 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2016
2. Compte-rendu des délégations
3. Etat des consultations
4. Transferts ou reprise de compétence
5. Actualités
6. Échéancier - Premier semestre 2017

II. DOSSIER : COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE - PRINTEMPS 2017

III. TRAVAUX DES COMMISSIONS

8. Aides aux familles
9. Soutiens financiers à la rénovation énergétique
10. Fonds de Solidarité Energie
11. Aides au développement du réseau électrique
12. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2eme tranche 2017
13. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 2eme tranche 2017
14. Bornes de recharge pour véhicules électriques - 1ere tranche 2017
15. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 1ere tranche 2017
16. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
17. Guilberville - Diagnostic Eclairage Public
18. Etats contradictoires - Eclairage Public
19. Etat contradictoire - Signalisation Lumineuse - Bonnebosq
20. Marchés de travaux - Demandes de sous traitances
21. Marchés de travaux & maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques - Avenants
22. Schéma Directeur du Système d'Information - SDSI
23. Protocole B - Actualisation du prix des terres constructibles
24. Renouvellement du contrat de concession
25. Révision du guide interne du SDEC ENERGIE
26. Dispositif de résorption de l'emploi précaire
27. Convention Post CEP (Conseil en Energie Partagé) - Ablon
28. Convention « Etude Energétique Spécifique » - Baron-sur-Odon
29. Convention GIREVE
30. Partenariat CS France : projet « SHARE& GO »
31. Aides financières



I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 DECEMBRE 2016

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2016, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier bureau. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

3) ETAT DES CONSULTATIONS

1/ Consultations en cours

M. Bruno DELIQUE présente les consultations en cours, à savoir :

OBJET	TYPE DE PROCEDURE	ETAT D'AVANCEMENT
Prestations d'expertise technique, financière et comptable	MAPA	Remise des offres le 10/02/2017
Prestations de conseils juridiques	MAPA	

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

2/ Reconductions de marchés

M. Bruno DELIQUE présente les propositions de reconductions de marchés suivantes :

→ Reconductions nécessitant délibération :

Objet		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouv t	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Fourniture de luminaires	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m »	RAGNI	12	2	11/04/2016	10/04/2019	1
	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m »	EXALIGHTING/ SIMON LIGHTING			14/04/2016	13/04/2019	
Contrôle technique des réseaux neufs électriques		APAVE	12	3	18/04/2016	17/04/2020	1
Coordination SPS	Lot 1 - « Bessin- Bocage »	BUREAU VERITAS	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
	Lot 2 - « Calvados Centre »	TOPO ETUDES	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
	Lot 3 - « Pays d'Auge »	TOPO ETUDES	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
Fourniture d'infrastructures de recharge		E-TOTEM	12	2	07/04/2015	06/04/2018	2

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, accepte le renouvellement des marchés susvisés, charge le Président de l'exécution de la décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

→ Reconduction ne nécessitant pas de délibération.

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouv t	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Location machine à affranchir	NEOPOST	12	3	01/04/2015	31/03/2019	2

Le Bureau Syndical prend acte de cette reconduction de marché.

4) TRANSFERTS ET REPRISES DE COMPETENCES

→ Transferts de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Jurques	20 mai 2016	Bornes de recharge
Méry-Corbon	12 décembre 2016	
Banville	30 novembre 2016	Eclairage Public
Amfreville	5 décembre 2016	
Gonneville-en-Auge	8 décembre 2016	
Sallenelles	13 décembre 2016	
Bavent	14 décembre 2016	
Merville-Franceville-Plage	15 décembre 2016	
Ranville	15 décembre 2016	
Petiville	20 décembre 2016	
Hérouvillette	27 décembre 2016	
Condé-sur-Ifs	11 janvier 2017	
Communauté Urbaine Caen la Mer	10 janvier 2017	Gaz - Bornes de Recharge - Eclairage Public Intérêt communautaire

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et technique et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter les demandes d'adhésions présentées, au titre des compétences visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

→ Reprises de compétences.

Les communes déléguées de Rucqueville et de Cully, ont informé le SDEC ÉNERGIE en fin d'année 2016, de leur décision de reprendre leur compétence éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Moulins-en-Bessin, regroupant également les territoires de Martragny et de Coulombs.

Pour rappel, la reprise de compétence par une collectivité adhérente s'effectue selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, et les clauses prévues par les conditions administratives, techniques et financières de la compétence éclairage public, votées par le Comité Syndical le 12 février 2016.

Ces conditions sont conformes aux statuts du SDEC ÉNERGIE, autorisés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Ainsi, l'article 5.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE précise, notamment, que la reprise d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat ; les décisions précisant la date d'effet de la reprise de compétence.

Ces demandes étant comparables à celle de la commune d'Amblie, pour laquelle le Comité Syndical du 12 décembre 2016 a délibéré favorablement pour faire correspondre la date de reprise de compétence avec celle de création de la commune nouvelle, le Président propose d'accepter la reprise de la compétence éclairage public par les communes déléguées de Rucqueville et de Cully, au 1^{er} janvier 2017.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver la reprise de la compétence éclairage public par les communes déléguées de Rucqueville et de Cully au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

5) ACTUALITES

● ARRETE INTERPREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2016

M. le Président confirme que l'arrêté interpréfectoral (Calvados/Manche) relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE et au retrait de la Communauté de Communes de CABALOR a été signé le 27 décembre dernier.

Cet arrêté permet ainsi au syndicat de mettre en application ses nouveaux statuts.

Le syndicat ne peut que se féliciter d'avoir obtenu un retour favorable si important des collectivités membres :

- **Révision des statuts :**
 - Collectivités ayant délibéré favorablement : 94 %
 - Population correspondante : 97 %
- **Retrait de la Communauté de Communes de CABALOR :**
 - Collectivités ayant délibéré favorablement : 93 %
 - Population correspondante : 97 %

M. Jacques LELANDAIS annonce que, compte-tenu d'une légère évolution de la population au 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine de Caen la Mer sera finalement représentée par 76 élus.

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE comptera ainsi 199 membres, jusqu'au prochain renouvellement du mandat.

M. Bruno DELIQUE précise que la Communauté Urbaine de Caen la Mer a souhaité que l'ensemble de son territoire soit représenté au Comité Syndical.



La liste des 76 représentants de la Communauté Urbaine, présentée à l'écran, est la suivante :

COLLECTIVITE	REPRESENTANT
AUTHIE	DANIEL GUERIN
BENOUVILLE	ALAIN ARTISON
BIEVILLE-BEUVILLE	GERARD THUILLIER-HAMEL
BLAINVILLE-SUR-ORNE	DANIEL FRANCOISE
	PIERRE COUESPEL
BOURGUEBUS	GUILLAUME ROCHA
BRETTEVILLE-SUR-ODON	JEAN-PAUL DAUNOU
CAEN	NICOLAS JOYAU
	ANTOINE AOUN
	PASCAL PIMONT
	BRIGITTE BARILLON
	PATRICIA ZARAGOZA-NODET
	EMILIE FREYMUTH
	PATRICK JEANNENEZ
GILLES DETERVILLE	
CAIRON	JOËL BOCHER
CAMBES-EN-PLAINE	ERIC GOBERT
CARPIQUET	ROGER JEAN
COLLEVILLE-MONTGOMERY	CYRIL BUHOT
COLOMBELLES	MARC POTTIER
	JACKY ZANOVELLO
CORMELLES-LE-ROYAL	MICHEL LEMOINE
	JEAN PHILIPPE MAUPETIT
CUVERVILLE	DANIEL RODON
DEMOUVILLE	MARC REYNAUD
ÉPRON	XAVIER DOSSEUR
ÉTERVILLE	CHRISTOPHE BAUMGARTEN
FLEURY-SUR-ORNE	MARC LECERF
GARCELLES-SECQUEVILLE	ALAIN THEVENIAUD
GIBERVILLE	DAMIEN DE WINTER
	BERNARD LELAIZANT
GRENTHEVILLE	DENIS VREL
HERMANVILLE-SUR-MER	ROBERT HUET
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	RODOLPHE THOMAS
	LAURENT MATA
	PHILIPPE LAFORGE
	SENGDED CHAMTHAPANYA
HUBERT-FOLIE	JOËL BELLANGER

COLLECTIVITE	REPRESENTANT	
IFS	MICHEL COLOMBEL	
	THIERRY RENOUF	
	JEAN-PIERRE BOUILLON	
LE FRESNE-CAMILLY	JEAN-LOUIS VERON	
LION-SUR-MER	JEAN-MARC GILLES	
LOUVIGNY	PHILIPPE CAPOEN	
MATHIEU	ALAIN BOURDON	
MONDEVILLE	SERGE RICCI	
	JEAN HUGUET	
MOUEN	BENOIT LEREVEREND	
OUISTREHAM	ROMAIN BAIL	
	BRUNO HITIER	
PERIERS-SUR-LE-DAN	ALAIN BRUNEL	
ROCQUANCOURT	ERIC BODIN	
ROSEL	BERNARD LEMANISSIER	
ROTS	ROTS	ANDRE LEBOURGEOIS
	SECQUEVILLE EN BESSIN	PASCAL LAVENIER
	LASSON	JEAN-PIERRE LUET
SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL	PHILIPPE TOUCHARD	
SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	PIERRE COUSIN	
SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	CLAUDE PICOT	
SAINT-CONTEST	REMY COMPAGNON	
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	ALAIN PICHON	
SAINT-MANVIEU-NORREY	MANUEL DE SOUSA	
SALINE	SANNERVILLE	JOSEPH BIGOT
	TROARN	CHRISTOPHE LEMARCHAND
SOLIERS	JEAN-YVES GUENNOC	
THAON	RICHARD MAURY	
THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	JEAN-PIERRE BALAS
	BROUAY	ERIC DENIS
	CHEUX	CHRISTIAN GADOIS
	LE MESNIL-PATRY	MICKAËL LHOTELLIER
	PUTOT-EN-BESSIN	ERIC GUEROUT
	SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	ERICK BLANDIN
TILLY-LA-CAMPAGNE	YVES VIBERT	
TOURVILLE-SUR-ODON	ROBERT MICHEL	
VERSON	ANNE COLLIN	
VILLONS-LES-BUISSONS	PIERRE JAMES-BRASSET	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.



• ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

M. le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE aura lieu le 9 mars 2017, à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen Normandie à St Contest.

Il s'agira du premier comité à 199 membres.

M. Bruno DELIQUE présente l'ordre du jour prévisionnel de cette réunion, à savoir :

- **Actualités :**
 - Activités du Bureau Syndical et des commissions ;
 - Etat des délégations ;
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences.
- **Dossiers :**
 - Composition du Bureau Syndical ;
 - Election de membres du Bureau Syndical (CLE de Caen Sud, autres ...) ;
 - Délégations du Comité Syndical au Bureau syndical et au Président ;
 - Composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique.
- **Finances :**
 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017.
 - Financements par fonds de concours.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'ordre du jour ainsi présenté.

• RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUILBERVILLE

Le Comité Syndical du 12 décembre dernier a acté le retrait de la Commune de Guilberville du SDEC ÉNERGIE au 31 décembre 2017.

M. Bruno DELIQUE rappelle le planning prévisionnel de mise en œuvre de ce retrait du syndicat, à savoir :

Janvier / février	Rapprochement SDEC ÉNERGIE/Torigny-les-Villes
Mars	Information en CLE
Courant 2017 : Avril/Mai/Juin ou Sept./Oct./Novembre	Notification aux communes et EPCI membres, suivi de la période de délibérations des collectivités adhérentes (3 mois)
Au plus tard décembre	Arrêté inter préfectoral (Calvados/Manche)
Date du retrait	31 décembre 2017

A l'occasion du dernier Bureau Syndical, la possibilité de notifier ce retrait aux collectivités membres du syndicat concomitamment à celui de la commune de Pont-Farcy a été évoquée. Cette commune est, en effet, amenée à quitter le territoire du Calvados pour rejoindre celui de la Manche, dans le cadre de la création d'une commune nouvelle avec Tessy-sur-Vire.

Le Directeur Général précise que, selon un échange avec son homologue du syndicat de la Manche, M. Pascal DEBOISLOREY, les deux communes auraient déjà pris leurs délibérations respectives pour la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2018 et ont saisi les préfetures de la Manche et du Calvados. Les préfetures doivent maintenant saisir le Conseil Constitutionnel, qui devra acter de la modification des périmètres des départements de la Manche et du Calvados.

M. Bruno DELIQUE rencontrera les représentants des deux communes, début février.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de ne pas envisager la notification du retrait de Guilberville aux collectivités membres avant septembre, pour éventuellement pouvoir y associer le retrait de Pont-Farcy, le cas échéant.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et décide de fixer la date de notification du retrait de Guilberville aux collectivités membres à la rentrée de septembre, pour une période de délibérations entre septembre et novembre 2017.

● INAUGURATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

M. le Président présente les prochaines inaugurations de bornes de recharges pour véhicules électriques, projetées à l'écran :

COMMUNE		DATE	ELU
VILLERS-BOCAGE	Rue des Halles	25 janvier	MM. POISSON et CHESNEL
LA VESPIERE-FRIARDEL	Rue du Commerce	27 janvier	MM. BLIN et LECLERC

M. Jacques LELANDAIS remercie une nouvelle fois les membres du Bureau Syndical pour leur participation ainsi que celle des techniciens du SDEC ÉNERGIE qui se rendent disponibles.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

6) ECHEANCIER

M. Bruno DELIQUE informe les élus des nouvelles échéances, ou des modifications définies depuis le dernier Bureau Syndical pour le premier semestre 2017 :

FEVRIER 2017			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 6 février 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 7 février 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 7 février 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 7 février 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 7 février 16h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 9 février 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 9 février 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 9 février 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE (Réélections partielles suite à mise en place du SDCI)	CLE Caen Ouest et Caen Sud		Les 27 et 28 février

MARS 2017			
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	CLE Creully Douvres / Caen Agglo Caen Est	Les 1 ^{ers} et 2 mars	
MATINALE – PRECARITE ENERGETIQUE (Chèque énergie)	Les partenaires sociaux	Jeudi 2 mars – 9h00	
BUREAU SYNDICAL	Les 23 membres	Vendredi 3 mars - 9h30	
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 9 mars 10h00
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants	Jeudi 9 mars 14h00 - CCI Caen Normandie	
REUNION ENTREPRISES	Les élus de la commission travaux	Vendredi 10 mars 14h30 – Fleury-sur-Orne	
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 13 mars 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 14 mars 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 14 mars 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 14 mars 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 14 mars 16h00
COMITE SYNDICAL – OPTION 2 (si quorum non atteint le 9 mars 2017)	Les 199 représentants	Mercredi 15 mars - 14h00 St Contest	
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 16 mars 9h30
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 16 mars 14h00
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Vendredi 17 mars 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués des 12 CLE	Du lundi 20 au mercredi 29 mars	
BUREAU SYNDICAL	Les membres	Vendredi 31 mars 9h30	

M. Bruno DELIQUE informe les membres du Bureau Syndical que la Matinale portant sur la Précarité Energétique, et notamment sur le chèque énergie, organisée le 2 mars est annulée, faute de lisibilité sur la mise en place de ce nouveau dispositif.

M. Cédric POISSON précise que cette réunion sera reportée en septembre. Une information aux CLE d'automne pourra être également envisagée sur le sujet.



AVRIL 2017			
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants	Jeudi 6 avril 14h00 - CCI Caen Normandie	
COMITE SYNDICAL - OPTION 2 (si quorum non atteint le 6 avril 2017)	Les 199 représentants	Jeudi 13 avril 14h00 St Contest	
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 24 avril 13h30
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Lundi 24 avril 14h00
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 25 avril 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 25 avril 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 25 avril 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 25 avril 16h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 27 avril 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 27 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 27 avril 14h00

M. Claude CHESNEL précise que la commission Nouvelles Technologies ne pourra se réunir le 25 avril ; une nouvelle date sera fixée prochainement, en accord avec les membres de cette commission.

MAI 2017			
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants concernés du SDEC ÉNERGIE	Mardi 2 mai 14h00 - Evreux	
MATINALE - ECLAIRAGE PUBLIC (Panneaux à messages variables)	Les délégués	Mercredi 3 mai 9h00	
BUREAU SYNDICAL	Les membres	Vendredi 12 mai 9h30	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Vendredi 12 mai 14h30



JUN 2017			
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Vendredi 9 juin Vendredi 2 juin 9h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 12 juin 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 13 juin 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 13 juin 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 13 juin 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 13 juin 16h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 15 juin 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 15 juin 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 15 juin 14h00
MATINALE - GAZ (Transition Energétique)	Les délégués		Mercredi 21 juin - 9h00
JOURNEE DU PERSONNEL	Le Bureau et l'ensemble du personnel		Vendredi 23 juin
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Jeudi 29 juin 9h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres		Vendredi 30 juin 9h30

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.

II - DOSSIER

7) COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE – PRINTEMPS 2017

M. le Président rappelle que le dossier du jour, comme annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation, porte sur les prochaines réunions de Commissions Locales d'Energie.

Celles-ci auront lieu en deux temps :

- du 27 février au 2 mars 2017, se réuniront les 5 CLE nécessitant l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical ;
- du 20 au 29 mars 2017, se tiendront les 12 autres CLE.

M. DELIQUE présente l'ordre du jour prévisionnel de ces prochaines réunions locales, à savoir :

- Elections pour les 5 CLE concernées ;
- Bilan des activités 2016 et projets 2017 ;
- Présentation de l'application mobile de signalement de problème ;
- Compétence « Energies Renouvelables » ;
- Brèves.

Les CLE concernées par l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical sont les suivantes :

Date	Elu(s)	CLE	Horaire	Lieu
Lundi 27 février	Henri GIRARD	CAEN OUEST	18h00	EVRECY
Mardi 28 Février		CAEN SUD	18h00	GOUVIX
Mercredi 1 ^{er} mars	Jacqueline ANDRE Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	18h00	STE CROIX SUR MER
Mercredi 1 ^{er} mars	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO	18h00	SDEC ENERGIE - CAEN
Judi 2 mars	Alain LE FOLL	CAEN EST	18h00	VALAMBRAY (AIRAN)

M. Bruno DELIQUE rappelle l'identité des élus devant être remplacés au sein de leur CLE d'origine, à savoir :

CLE	Représentant au CS	Collectivité représentée au 1 ^{er} janvier 2017	Objet de la réélection
CAEN OUEST	Eric GUEROULT	Communauté Urbaine CAEN LA MER	Création de la CU
	Gilbert MARESQ		
CAEN SUD	Joël BELLANGER	Communauté Urbaine CAEN LA MER	
CREULLY-DOUVRES	Richard MAURY	Communauté Urbaine CAEN LA MER	
CAEN AGGLO	Philippe CAPOEN Anne COLLIN Pierre COUESPEL Jean-Paul DAUNOU Xavier DOSSEUR Eric GOBERT Nicolas JOYAU	Communauté Urbaine CAEN LA MER	
CAEN EST	Laurent ADAM		Retrait de la CdC de CABALOR du syndicat au 1 ^{er} janvier 2017
	Jean GAULARD	Démission	Remplacement automatique d'un poste laissé vacant

Les 12 autres CLE, seront organisées selon le calendrier suivant :

Date	Elu(s)	CLE	Horaire	Lieu
Lundi 20 mars	Mireille DUFOUR	ISIGNY SUR MER	18h00	ISIGNY-SUR-MER
Mardi 21 mars	Claude CHESNEL Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	18h00	CAHAGNOLLES
Mardi 21 mars	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	18h00	DOZULE
Mercredi 22 mars	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	18h00	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
Mercredi 22 mars	Sébastien LECLERC François BLIN	LIVAROT-ORBEC	14h30	LIVAROT-PAYS-D'AUGE (LIVAROT)
Jeudi 23 mars	Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE	18h00	CONDE EN NORMANDIE (CONDE-SUR-NOIREAU)
Jeudi 23 mars	Gérard MANACH	BAYEUX	18h00	FONTENAY-LE-PESNEL
Vendredi 24 mars	Catherine GOURNEY- LECONTE	VASSY-VIRE-ST-SEVER	14H00	VIRE-NORMANDIE (ROULLOURS)
Lundi 27 mars	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	18H00	PONT D'OUILLY
Lundi 27 mars	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE	18h00	BLANGY-LE-CATEAU
Mardi 28 mars	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	18h00	SAINT-PIERRE-EN-AUGE (SAINT-PIERRE-SUR-DIVES)
Mercredi 29 mars	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT	18h00	BREMOY

A noter la situation particulière de collectivités adhérentes, dont le territoire s'étend sur plusieurs CLE. Il s'agit de communes nouvelles ou de Communautés de communes fusionnées en application de la loi NOTRe :

Convocations des délégués aux réunions de CLE			
COLLECTIVITE	CLE		
CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE	CAEN SUD	SUISSE NORMANDE	
CDC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	ISIGNY-TREVIERES	
CDC PRE-BOCAGE INTERCOM	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	AUNAY-BENY-CAUMONT	
CDC DU PAYS DE FALAISE	FALAISE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	
CA LISIEUX-NORMANDIE	LIVAROT-ORBEC	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LISIEUX-MOYAUX
SALINE	CAEN AGGLO	CAEN EST	
LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-BENY-CAUMONT	SUISSE NORMANDE	

Le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de cette communication ;
- valide l'ordre du jour prévisionnel des prochaines CLE ;
- valide le principe général de convier l'ensemble des délégués d'une collectivité aux différentes CLE de son territoire, en rattachant toutefois la commune déléguée du Plessis Grimoult (Commune nouvelle des Monts d'Aunay) à la seule CLE d'Aunay-Bény-Caumont.

SOLIDARITE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission « Solidarité », réunie le 12 janvier 2017.

8) AIDES AUX FAMILLES

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur factures d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide, en ce sens, pour une famille résidant sur la commune de Ver-sur-Mer, a été étudiée.

La dette de la famille s'élève à 303,12 €. Le CCAS participant à hauteur de 153,12 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 150 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité » propose d'attribuer une aide d'un montant de 150 €, versée au CCAS de Ver-sur-Mer, permettant ainsi à la famille d'épurer totalement sa dette.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS de Ver-sur-Mer, a été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical. A noter de Mme Jacqueline ANDRE, Maire-Adjoint de VER-SUR-MER, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver une aide de 150 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

9) SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – MOYAUX ET CORMELLES-LE-ROYAL

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec SOLIHA, INHARI et le CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur deux demandes d'aides reçues de SOLIHA, pour des habitations situées sur le territoire des communes de Moyaux et de Cormelles-le-Royal, à savoir :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montants des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
MOYAUX	- Isolation des parois intérieures et des combles (sur plancher).	18 867 €	45 %	2 000 €
CORMELLES-LE-ROYAL	- Remplacement de la chaudière existante hors service par une chaudière à condensation ; - Installation d'une VMC.	6 456 €	55 %	1 500 €

Après examen des dossiers et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité », propose d'attribuer une aide d'un montant de :

- 2 000 € au dossier de la commune de Moyaux ;
- 1 500 € à celui de la commune de Cormelles-le-Royal.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les aides proposées ci-dessus ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

10) FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE

M. Cédric POISSON informe les membres du Bureau Syndical que le SDEC ÉNERGIE vient de solder sa dotation 2016 au Fonds de Solidarité Energie pour un montant de 4 000 €, soit 88% de l'enveloppe prévisionnelle 2016.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission « Développement Economique », réunie le 12 janvier 2017.

11) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique » a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 12 février 2016 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2017.

12) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2^{EME} TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 305 574,14 € TTC

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

13) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 544 197,53 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.*

14) BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 1ERE TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 35 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 368 076.12 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317 ;*
- *autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.*

15) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 1ERE TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 316 946,81 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.*

16) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Bureau Syndical doit se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
BLAINVILLE-SUR-ORNE	B1	RUE FRED SCAMARONI	EP	97 707,10 €	11 362,19 €	12%
CAEN	A	RUES NEUVE BOURG L'ABBE - CLOS CAILLET - BAYEUX - BRETAGNE	EP	351 546,85 €	74 365,54 €	21%
PONT-L'EVEQUE	A	RUE SAINT MELAINE	EP	28 868,72 €	13 337,05 €	46%
		COUR DE BROSSARD		31 999,06 €	2 054,71 €	6%
VIRE-NORMANDIE	A	VIRE - RUE DE SUEDE	EP	59 060,47 €	27 643,48 €	47%

o **Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE.**

Le Bureau Syndical doit se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
ABLON	C	LOTISSEMENT COMMUNAL rue des Tilleuls et rue des Acacias	EP	315 745,58 €	25 402,34 €	8,0%
LUC SUR MER	B1	Aménagement de la place de la Croix	EP	135 170,40 €	17 985,60 €	13,3%
PETIVILLE	C	Lotissement Paul Régnier	EP	143 015,65 €	11 886,00 €	8,3%

o **Avenants à conventions de travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE :**

En 2010 et 2012, les communes de Saint-Martin-des-Besaces, commune déléguée de Soulevre-en-Bocage depuis le 1^{er} janvier 2016, et de Lison ont respectivement engagé des travaux pour le projet « voie d'accès et projet communal (5 lots) extension gendarmerie (10 logements) » et le lotissement communal « Résidence du Haut Chêne ».

Maîtres d'ouvrage uniques, elles ont sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux basse tension électrique et d'éclairage public.



Des conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage ont été signées pour une période de trois ans les 10 septembre 2010 et 6 février 2012.

Les communes ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE, les 19 octobre 2016 et 2 décembre 2016, pour prolonger leur convention et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative à l'augmentation de la TVA.

Ainsi, il est proposé au Bureau Syndical d'établir un avenant n° 1 modificatif pour chacune des deux conventions afin :

- **Pour la commune de Souleuvre-en-Bocage, de :**

- prolonger la durée de la convention en modifiant l'article 21 de la convention comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 1^{er} juin 2018 ».

- modifier l'article 13 alinéa 6 du titre troisième : Le réseau de desserte électrique, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 10 065,25 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux de réseau de desserte électrique.

Si le montant définitif TTC des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

- modifier l'article 20 alinéa 8 du titre quatrième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 5 238,19 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.

Si le montant définitif TTC des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

- **Pour la commune de Lison, de :**

- prolonger la durée de la convention en modifiant l'article 21 de la convention comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ».

- modifier l'article 13 alinéa 6, du titre troisième : Le réseau de desserte électrique, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 15 875,55 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux de réseau de desserte électrique.

Si le montant définitif TTC des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

- modifier l'article 20 alinéa 8 du titre quatrième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :
« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 5 851,73 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.
Si le montant définitif TTC des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **Pour les communes de Blainville-sur-Orne, de Caen, de Pont-l'Évêque et de Vire-Normandie :** d'adopter les conventions proposées pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux, réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité ;
- **Pour les communes d'Ablon, de Luc-sur-Mer et de Petitville :** d'adopter les conventions proposées pour des travaux d'éclairage public, réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE ;
- **Pour les communes de Souleuvre-en-Bocage et de Lisson :** d'approuver la rédaction d'un avenant à leur convention initiale ayant expiré, pour prolonger sa durée et prendre en compte le nouveau calcul de la participation du SDEC ÉNERGIE relative à l'augmentation de la TVA ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces dispositions et à signer l'ensemble des documents proposés, ainsi que tout acte s'y rapportant.

17) GUILBERVILLE – DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Une convention a été signée le 15 juin 2016 entre la commune déléguée de Guilberville et le SDEC ÉNERGIE pour la mise en application d'un diagnostic éclairage public.

Pour cette commune de catégorie C, le coût des travaux d'investissement s'élevait à 28 820 €.

Considérant que le Comité Syndical du 12 décembre 2016 a acté le fait que les contributions et aides financières, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la commune déléguée de Guilberville sont identiques à celles dont bénéficient les Villes A pour 2017 et que l'avis du Bureau Syndical doit être sollicité pour toute situation particulière, la commission « Travaux » propose au Bureau Syndical de revenir sur le financement des travaux concernés, en appliquant les aides applicables aux villes A.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer les aides applicables aux villes A à la commune déléguée de Guilberville, dans le cadre du diagnostic éclairage public sollicité le 15 juin 2016 ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

18) ETATS CONTRADICTOIRES – ECLAIRAGE PUBLIC

Afin que le transfert des compétences du SDEC ÉNERGIE soit effectif, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine à la date du transfert de chaque collectivité, sur lequel la collectivité concernée et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter les états contradictoires suivants :

Commune	Date de la délibération	Montant
Amfreville	5 décembre 2016	332 502,93 €
Gonneville-en-Auge	8 décembre 2016	88 897,22 €
Sallenelles	13 décembre 2016	93 695,48 €
Bavent	14 décembre 2016	321 051,49 €
Merville-Franceville-Plage	15 décembre 2016	814 273,09 €
Ranville	15 décembre 2016	472 242,74 €
Petiville	20 décembre 2016	97 871,87 €
Hérouvillette	27 décembre 2016	242 888,22 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage proposés
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

19) ETAT CONTRADICTOIRE – SIGNALISATION LUMINEUSE - BONNEBOSQ

Dans le cadre du transfert de sa compétence signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE, la commune de Bonnebosq a transmis au syndicat sa délibération relative à l'adoption de l'état contradictoire de son patrimoine de signalisation lumineuse, au jour du transfert de cette compétence.

La commune n'ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse proposé ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

20) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

SPIE CityNetworks : Marché de travaux et maintenance EP/SL/Bornes

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 4 - CAEN AGGLO DECROISEMENT RESEAU BRETELLE BRETTEVILLE SUR ODON	François HURE Canalisations	Travaux de forages dirigés pour pose PEHD 90 sur une longueur de 22m - 42 m et 20 m	7 990,00 €

SAG VIGILEC : Travaux aériens et souterrains

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 2 « Secteur Est Calvados »	TOPO ETUDES	Etudes complètes avec levés cartographiques	20 000 €
Lot 12 - St Pierre/Dives Mezidon			20 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			50 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec			20 000 €
Lot 12 - St Pierre/Dives Mezidon	EIFFAGE TP OUEST	Travaux de réfection de voirie	20 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			20 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec			20 000 €

REMATELEC : Marché de traitement des transformateurs HTA/BT déposés 2015

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 2 - Destruction de transformateurs pollués et non pollués	Guy Dauphin Environnement à Rocquancourt	Traitement des transformateurs d'éclairage public déposés	0 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter l'ensemble de ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

21) MARCHES DE TRAVAUX & MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – AVENANTS

L'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, a porté création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon.

L'article 4 du présent arrêté précise que la communauté urbaine exerce, de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, la compétence « Signalisation Lumineuse ».

Cette compétence était préalablement exercée par le SDEC ÉNERGIE, sur une partie du territoire de cette communauté urbaine.

Les avenants, proposés, transmis aux membres du Bureau syndical préalablement à la réunion, ont pour objet le transfert des droits et obligations relatifs à la signalisation lumineuse de l'acheteur initial SDEC ÉNERGIE au profit de la Communauté Urbaine Caen la Mer, 16 rue Rosa Parks - CS 52700 - 14027 CAEN CEDEX 9.

Ces avenants ne remettent pas en cause l'économie des marchés puisqu'ils ne modifient pas les montants mini-maxi.

Toutefois, il y a lieu de scinder les marchés en deux parties :

- 1) Pour les besoins concernant la compétence « Signalisation Lumineuse », exercée à compter du 1^{er} janvier 2017 par la Communauté Urbaine Caen la Mer, les montants annuels estimés des mini-maxi sont les suivants :

Titulaire du Marché	Lot	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
Groupement TEIM / INEO Normandie	Lot 3 « Caen Ouest »	1 000 €	10 000 €
SPIE CityNetworks	Lot 4 « Caen Agglo	40 000 €	120 000 €

- 2) Pour les besoins propres du SDEC ÉNERGIE, qui ne sont pas concernés par ces avenants, les montants annuels estimés des mini-maxi sont les suivants :

Titulaire du Marché	Lot	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
Groupement TEIM / INEO Normandie	Lot 3 « Caen Ouest »	499 000 €	1 490 000 €
SPIE CityNetworks	Lot 4 « Caen Agglo	460 000 €	1 380 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter les deux avenants proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les termes des avenants proposés et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre et ainsi que tout acte s'y rapportant.

NOUVELLES TECHNOLOGIE

Monsieur Claude CHESNEL, Vice-Président en charge des Nouvelles Technologies, présente les travaux de la commission « Nouvelles Technologies », réunie le 10 janvier 2017.

22) SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION - SDSI

Face aux défis et ambitions du SDEC ÉNERGIE, portés par le Plan Stratégique 2014-2020, le numérique constitue une véritable opportunité en termes de modernisation de l'administration et de développement des services/usages.

Conscient de l'importance du numérique dans l'efficacité de son action, le SDEC ÉNERGIE s'est fixé comme objectif de définir une politique globale d'usage du numérique autour de ses besoins de modernisation de son fonctionnement, et d'ouverture avec les partenaires et usagers externes.

Pour tenir compte de ses nouveaux besoins, le syndicat a réalisé un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2017-2021, autour des besoins des directions métiers de la collectivité et aussi du contexte d'évolution territoriale.

Ainsi, les trois principales ambitions du SDSI sont les suivantes :

- Assurer un pilotage de la politique publique efficient ;
- Développer le numérique et la dématérialisation ;
- Ouvrir le Système d'Information (SI) de façon maîtrisée et en toute sécurité.

Conscient du contexte budgétaire contraint, il est proposé que la mise en œuvre de ce Schéma Directeur des Systèmes d'Information se déroule sur 5 ans, sans augmenter le niveau d'investissement actuel.

Dans ce contexte et tout en garantissant la qualité, la continuité et l'évolution des services « SIG », « métiers » et les activités transverses, un effort important et maîtrisé financièrement portera sur l'infrastructure, la sécurité, le décisionnel, la gouvernance du SI, le numérique et la dématérialisation. Soit 8 programmes et 53 projets.

De nouveaux projets structurants sont définis pour 2017 (GPEC, Infocentre, SIG mutualisé avec le Conseil Départemental, mise en œuvre d'une politique de sécurité du SI, infogérance du SI), tout en assurant la continuité des applications métiers (CIAT et SIE), des développements autour de GEOSDEC et le renouvellement du parc, incluant les équipements pour les élus.

Le budget 2017-2021 du SDSI se traduit comme suit :

- Investissement :
 - Maintien d'un niveau constant de l'investissement à **220 k€** annuel ;
 - Une pointe en 2019, pour le remplacement éventuel de l'application CIAT ;
 - Une stabilité du renouvellement des infrastructures de moins de 50K€ par an.
- Fonctionnement :
 - Une augmentation de 10% suite à la mise en œuvre de nouvelles applications informatiques ;
 - Montant annuel linéaire : **82 k€**.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession, présente les travaux de la commission « Concession Electricité », réunie le 10 janvier 2017.

23) PROTOCOLE B - ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et l'actualisation des valeurs vénales des terrains a été réalisée par délibération du Bureau Syndical des 13 mars et 17 septembre 2015 et du 11 mars 2016.

La valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50% du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par Commissariat général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en 2016, la commission « Concession Electricité » propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 1 ^{er} avril 2016	A compter du 1 ^{er} février 2017
Zones constructibles	23,5 €/m ²	26,5 €/m ²

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition, autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

24) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Depuis le 2 décembre 2016, dernière date à laquelle le Bureau Syndical s'est réuni, plusieurs réunions nationales et locales relatives au renouvellement du contrat de concession se sont tenues :

- Au plan national, une réunion du groupe de travail a été organisée par la FNCCR concernant la redevance R2 (dite d'investissement), afin d'échanger sur ses termes et son évolution dans le temps. Une seconde réunion en date du 12 janvier 2016 est venue préciser les avancées des négociations.
- Au niveau local, une réunion s'est tenue le 15 décembre 2016. Cette réunion a eu pour objet d'échanger sur le contenu du document « trame du bilan de fin de contrat ». Au cours de cette réunion, le syndicat a pu obtenir la réintroduction d'un certain nombre de données du diagnostic, après leur suppression par le concessionnaire. Les échanges sur le contenu de ce document et notamment sur le contenu de ses annexes ont été poursuivis lors d'une seconde réunion, le 13 janvier 2016.

o Négociations au niveau national :

De ces différents échanges, il ressort que les mécanismes de la R1 semblent stabilisés. Ils sont fonction d'un certain nombre d'éléments (longueur du réseau, population de la concession par rapport à celle du département, durée du contrat, indice).

La formule ainsi retenue serait la suivante :

$$R1 = (10,5 LC + 0,23 PC) \times (1+PC/PD) \times (0,02 \times D + 0,5) \times (0,15 + 0,85 ING / INGO)$$

Pour ce qui concerne la redevance R2, les mécanismes évoluent encore et deux formules sont proposées, au choix du syndicat, avec la possibilité de changer de formule une fois tous les 10 ans.

$$R2 = [(0,6 B + 0,1 I) \times (1+Pc/Pd) + 0,25 C] \times (0,01 \times D + 0,1)$$

ou

$$R2 = [(0,5 B + 0,2 I) \times (1+Pc/Pd) + 0,5 C] \times (0,01 \times D + 0,1)$$

Comme pour la R1, les mécanismes de la R2 sont fonction d'un certain nombre d'éléments (montant des investissements réalisés par le syndicat dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution, investissements dans le cadre des économies d'énergie, population de la concession par rapport à celle du département, investissements sur les colonnes montantes ...).

La FNCCR a obtenu que le gain sur la redevance R2 soit effectif dès la première année (entre 5 et 7 %).

Par ailleurs, le mécanisme de plafond et de plancher sera remplacé par un mécanisme de lissage glissant sur 5 ans.

Le montant à prendre en compte au titre des termes I et C est déterminé :

- à partir des attestations d'investissement établies conformément à un modèle mentionnant notamment les coûts exposés ;
- déduction faite des montants des aides, participations ou contributions de tiers (hors communes et groupements de communes membres).

Le plafond des termes I et C ne peut excéder, pour chacun des deux termes, la plus élevée des deux valeurs suivantes : 2 euros ou 2 euros x (0,4 + 0,6 INGn/ING2016) par habitant.

Les grands principes de la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, entre AODE et Enedis, seraient préservés.

Le principe du statu quo est acquis dans la répartition de la maîtrise d'ouvrage pratiquée au 31 décembre 2016 sans préjudice, dans ce cas, de la possibilité pour l'autorité concédante d'exercer en complément la maîtrise d'ouvrage des producteurs : 6 kVA en individuel et 36 kVA pour les bâtiments publics neufs.

L'AODE qui souhaite s'écarter du statu quo peut le faire sur la base d'une grille indicative nationale ou sur la base d'une négociation locale.



o **Négociations au niveau local :**

La réunion du 13 janvier 2017 a permis de dresser un bilan de fin de contrat et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre des Programmes Pluriannuels d'Investissement - PPI.

De prochaines réunions seront planifiées pour évoquer la répartition de la maîtrise d'ouvrage et la mise en place des PPI.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission « Administration-Finances », réunie le 10 janvier 2017.

25) REVISION DU GUIDE INTERNE DU SDEC ÉNERGIE

Le guide interne du SDEC ÉNERGIE, adopté par le Bureau Syndical du 29 novembre 2013 et modifié par celui du 17 septembre 2015, doit de nouveau faire l'objet d'adaptations, rendues nécessaires par des évolutions d'organisation ou réglementaire.

La révision proposée a été préalablement validée par le Comité d'Echange et de Concertation (anciennement Comité de Suivi) composé de 4 agents, représentants chacun leur catégorie professionnelle, de 2 élus du Bureau Syndical et de 2 membres de la Direction Générale du SDEC ÉNERGIE. Il s'agit de préciser les articles suivants :

Chapitre 4 :

- **Article 7 :** La participation du SDEC ÉNERGIE au financement de la prévoyance fait l'objet d'une délibération du Bureau Syndical, révisée tous les trois ans, sur proposition de la Commission Administration-Finances ;

Chapitre 5 :

- **Article 2 :** Le temps de travail est fixé sur la base d'une durée hebdomadaire de 38 heures pour les agents faisant partie de l'effectif SDEC travaillant à temps plein ou à temps partiel et pour les agents hors effectif (mise à disposition, stagiaire, ...) ayant un contrat de travail d'une durée supérieure à 6 mois ;
- **Article 2 :** Les heures supplémentaires sont les heures faites à la demande du responsable de service et validées par la Direction Générale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail de chaque agent pour des situations événementielles ou exceptionnelles ;
- **Article 3 :** Le nombre de repos compensateur est fixé annuellement à l'initiative de l'employeur selon le calendrier de l'année ;
- **Article 3 :** La permanence est organisée à l'initiative de l'employeur dont les modalités pratiques sont définies par le Comité d'Echange et de Concertation ;
- **Article 4 :** Les plages horaires de l'accueil téléphonique et physique et les plages horaires de présence dans les services sont harmonisées soit du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, la révision du guide interne proposée et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

26) DISPOSITIF DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

La loi n°2012-1293 du 12 mars 2012 comporte des dispositions relatives à la résorption de l'emploi précaire mettant en œuvre un accès réservé à l'emploi titulaire à certains agents contractuels pour certains cadres d'emploi, selon le respect de conditions d'éligibilité. Ce dispositif prend la forme de la sélection professionnelle organisée par le SDEC ÉNERGIE.

Le Président propose au Bureau Syndical d'approuver le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, d'organiser les sélections professionnelles et d'autoriser les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;*
- *d'organiser les sélections professionnelles ;*
- *d'autoriser les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant*

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission « Energie », réunie le 9 janvier 2017.

27) CONVENTION POST CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) : ABLON

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi post CEP permet de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d'énergies, engagées avec les collectivités.

La commune d'Ablon (catégorie B2) a émis le souhait, par délibération du 21 novembre 2016, de continuer à bénéficier de l'accompagnement POST CEP du SDEC ÉNERGIE, pour 9 bâtiments.

Le coût de la cotisation annuelle est de 787,50 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant*

28) CONVENTION ETUDE ENERGETIQUE SPECIFIQUE (EES) – BARON-SUR-ODON

Dans le cadre des services complémentaires au Conseil en Energie Partagée (CEP) et au suivi post CEP, le SDEC ÉNERGIE propose l'Etude Energétique Spécifique (EES) sur un bâtiment communal ou intercommunal existant.

La commune de Baron-sur-Odon (catégorie B2), par délibération en date du 8 avril 2014, a émis le souhait de bénéficier d'un accompagnement énergétique spécifique pour son école primaire.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, le coût pour la commune s'élève à 700 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

29) CONVENTION GIREVE

La société GIREVE a été créée dans le but de rendre l'infrastructure de recharge visible et accessible, et de développer l'itinérance des services de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans ce cadre, GIREVE développe une plateforme de services permettant le référencement précis des points de charge et l'échange de données entre opérateurs. Cette plateforme a pour but d'alimenter différents services développés par GIREVE dans l'intérêt commun de ses partenaires et clients, publics et privés.

Dans le cadre des déploiements d'IRVE, opérés par le SDEC ÉNERGIE, la convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, ayant pour objectif le développement de l'interopérabilité du réseau MOBISDEC, vise à :

- permettre la remontée des informations descriptives de l'IRVE déployée par le SDEC ÉNERGIE (données statiques et dynamiques) vers la plateforme GIREVE ;
- mettre en œuvre l'itinérance de la Recharge entre le SDEC ÉNERGIE et d'autres opérateurs.

La convention signée entre GIREVE et le SDEC ÉNERGIE, s'applique sans aucune contrepartie financière réciproque.

Toutefois, cette expérience induit le développement d'informations sur la plate-forme d'exploitation utilisée pour les bornes. L'investissement pour une première étape expérimentale de 30 bornes raccordées (maillage départemental sur les bornes les plus utilisées) s'élève à 5 000 € TTC.

Le Président soumet cette proposition de partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 615 632 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

30) PARTENARIAT CS FRANCE : PROJET « SHARE& GO »

La société CS France a présenté aux membres de la commission « Energies » du SDEC ÉNERGIE un projet de déploiement sur le département du Calvados, d'une offre de services d'auto-partage en free-floating de véhicules électriques, sous la dénomination « SHARE'NGO ».

Sur la base de leur expérience sur trois grandes villes italiennes : Rome, Milan et Florence, la société nous a précisé son souhait d'appliquer ce même concept dans quelques communes du Calvados de taille moyenne et stations balnéaires du littoral normand et de déployer, in fine, 200 véhicules électriques sur le territoire concerné.

Les bénéficiaires de ce service et des véhicules associés, 100% électriques et de 120 km d'autonomie, doivent pouvoir circuler sur l'ensemble de Calvados en toute sécurité concernant les possibilités de recharge de leurs véhicules.

Dans le cadre de cette qualité de service à garantir auprès des bénéficiaires, il leur a semblé opportun d'examiner les possibilités de partenariat avec le SDEC ÉNERGIE pour l'usage à titre préférentiel du service MobiSDEC constitué de plus de 200 bornes de recharge sur l'ensemble du territoire du calvados, à savoir une tarification spécifique sur l'acte de recharge proprement dit et sur les conditions d'applications des pénalités de fin de recharge « voiture ventouse ».

A l'issue de cette présentation, les membres de la commission ont entériné l'intérêt pour le SDEC ÉNERGIE de participer à ce projet de service qui pourrait contribuer au développement d'une activité économique touristique dite « propre ».

Ce partenariat prend la forme d'une convention, entre les deux parties qui précise les conditions spécifiques que le SDEC ÉNERGIE propose, à savoir une remise de 25 % consentie sur la tarification « abonnés » pour le service de recharge et un bilan trimestriel concernant l'application de la tarification « voiture ventouse ».

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant

31) AIDES FINANCIERES 2016

• ACHAT DE CYCLES ELECTRIQUES - OUISTREHAM

La ville de Ouistreham sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de dix cycles électriques pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président rappelle que la demande doit être soumise à une étude préalable de la commission « Energie », avant décision du Bureau Syndical.

Le coût de l'acquisition de ces dix cycles s'élève à 10 440,50 €. La collectivité reçoit une aide du leader et du Conseil Régional couvrant 50% de la dépense.

Dans ce contexte et après étude de la demande, la commission « Energie », propose une participation à hauteur de 30 % de l'investissement, soit une aide de 3 132,15 €, laissant ainsi 20 % de la dépense à la charge de la collectivité.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière de 3 132,15 € à la commune de Ouistreham pour l'achat de dix cycles électriques ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- décide d'autoriser le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

• **ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – VIRE NORMANDIE**

La commune nouvelle de Vire-Normandie sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière de 2 000€ à la commune de Vire-Normandie pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- décide d'autoriser le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h30.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL du 19 JANVIER 2017
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5.000 € au titre des délégations du Président
Du 16/11/2016 au 31/12/2016

Objet	Fournisseur / Tierce	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	ATEMIA DEVELOPPEMENT	CONCEPTION REALISATION ESPACE EXPO ET TRAVAIL TRANSITION ENERGETIQUE	12/12/2016	3 500,00
Achat mobilier bureau	ALTER BURO LOISELET	BUREAU - CAISSON - SB	12/12/2016	410,61
Autres matériels	FNAC	APPAREIL PHOTO pour service Energie	01/12/2016	269,99
	LYRECO	AGRAFEUSE ELECTRIQUE - DIRECTION	17/11/2016	382,82
	ORANGE BUSINESS SERVICES	SAMSUNG GALAXY 36 NOIR 32GO	15/12/2016	185,05
Fournitures administratives	ATELIER PROTEGE DE L AIGUILLON	ATELIER PROTEGE - FOURNITURES DE BUREAU	15/12/2016	199,00
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERI	ROULEAUX DE PAPIER TRACEUR	01/12/2016	42,68
		COMMANDE DE PAPIER A4 BLANC - A3 BLANC	06/12/2016	244,05
	FIDUCIAL	CONSOMMABLES INFORMATIQUES	12/12/2016	743,02
		FOURNITURES DE BUREAU - N°45	12/12/2016	197,69
	LYRECO	POCHETTES A SANGLE - EFFACEMENT	01/12/2016	147,50
	NEOPOST	CARTOUCHE ENCRE MACHINE A AFFRANCHIR	15/12/2016	284,90
OMB VASSARD	MAINTENANCE 01/11/2016 AU 31/01/2017	15/12/2016	74,94	
Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE DECEMBRE 2016	01/12/2016	215,00
	ELIS	BONBONNE D'EAU - NOVEMBRE 2016	06/12/2016	114,68
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - DECEMBRE 2016	01/12/2016	73,00
		ZOE CX-897-KR - JANVIER 2017	15/12/2016	66,06
		ZOE CX-946-KR - JANVIER 2017	15/12/2016	66,06
Entretien et réparation véhicules	GARAGE DE L'OUEST	CITROEN C5 7405 ZS 14 - DEPANNAGE	21/11/2016	95,00
	LAGUERRE PNEUS SAS	LAMPE 12V PEUGEOT206 AL108BD	17/11/2016	24,38
		LAMPE 12V SUR 206+ AJ638WQ	17/11/2016	12,19
		206+ - AJ 638 WQ - Distribution-soupapes	01/12/2016	758,73
		206 + - AL-108-BD : VIDANGE /	01/12/2016	246,68
		207 - CD-058-JT : BEG AVANT	01/12/2016	24,54
		TWINGO - BJ-527-CQ : VIDANGE+COURROIE	01/12/2016	107,83
	TOTAL FINA ELF	CARBURANT - NOVEMBRE 2016	12/12/2016	71,65
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - DECEMBRE 2016	01/12/2016	18,36
		ZOE CX-897-KR - JANVIER 2017	15/12/2016	17,65
ZOE CX-946-KR - JANVIER 2017		15/12/2016	17,65	
Documentation générale et technique	AFNOR	NORME NFC 17-200 - Service EP-SL	01/12/2016	196,35
	EDITIONS DALLOZ	ABONNEMENT INTERNET DALLOZ.FR	16/11/2016	1 735,00
	EDITIONS WEKA	PRATIQUE DE LA PAIE EN COLLECTIVITE TERRITORIALE - 08/11/2016 AU 05/11/2017	16/11/2016	366,11
	TERRITORIAL EDITIONS	REVUE DES MARCHES PUBLICS	16/11/2016	163,57

Objet	Fournisseur / Tiers	Libelle de la facture	Date du mandat	Montant HT
Formation	STARTECH NORMANDY	FORMATION "PHOTOSHOP POUR LE WEB" LL + SM LE 08/11/2016	23/11/2016	600,00
	XXL FORMATION	FORMATION CLM DU 17/11 AU 18/11/2016	15/12/2016	969,00
Honoraires	CABINET DIDIER SEBAN	DSP PRIMAGAZ ACTUALISATION TARIFAIRE	22/11/2016	1 200,00
		EXERCICE COMPETENCES ENR ET RESEAU DE CHALEUR	23/11/2016	3 000,00
		TRANSFORMATION CAEN LA MER	01/12/2016	3 000,00
		EXERCICE COMPETENCES ENR ET RESEAU DE CHALEUR - RELECTURE	06/12/2016	750,00
	NUMEXTER SAS	ASSISTANCE A L'ELABORATION SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION	12/12/2016	2 610,00
	SENTENTIA CONSEIL	ASSISTANCE ELABORATION SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME INFORMATION	12/12/2016	4 940,00
Rénumérations diverses	AIPFC	RENOVATION POSTE TOURVILLE/ODON	06/12/2016	1 260,26
Annonces insertions	PUBLI CONTACT	INSERTION PRESSE ANNUAIRE UAMC 2017	06/12/2016	4 000,00
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	GOUTER DU 29/11/2016 - EVRECY	06/12/2016	135,00
		7 PLATEAUX REPAS CS 12/12/2016	15/12/2016	98,63
	FNCCR	COLLOQUE ECO-MOBILITE 9/11/16 FNCCR	01/12/2016	50,00
	LE KIKALOU	DEJEUNER 3/11/16 AR +2 BUREAU ETUDE	17/11/2016	63,82
		DEJEUNER DU 15/11/2016 SLB + MRS LIARD ET LEJEUNE	21/11/2016	68,45
		DEJEUNER DU 23/11/2016 DMA + ENTREPRISES (Formation Full Web)	01/12/2016	227,18
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION OCTOBRE 2016	01/12/2016	561,73
	LE TABLIER	DEJEUNER DU 05/12/16 POLE NORMAND	13/12/2016	349,27
MAISON NOEL FLEURISSETTE	VIENNOISERIE REUNION DU 05/12/2016 POLE NORMAND	12/12/2016	15,64	
Frais d'affranchissement	POSTE (LA)	CONTRAT POST REPONSE - NOVEMBRE 2016	12/12/2016	1 880,04
Frais de nettoyage des locaux	ARCADE NETTOYAGE SA	ENTRETIEN LOCAUX - NOVEMBRE 2016	12/12/2016	2 268,96

TOTAL GENERAL	39 120,72
----------------------	------------------

BUREAU SYNDICAL du 19 JANVIER 2017
Compte-rendu des dépenses entre 5.000 € et 50 000 € au titre des délégations du Président
Du 16/11/2016 au 31/12/2016

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Capital emprunt pour travaux d'élec.	CAFFIL (EX DEXIA CREDIT LOCAL)	ECHEANCE 01/11/16 DU PRET MON190636EUR	30/11/2016	11 613,76
		ECHEANCE 01/12/16 DU PRET MON190636EUR	08/12/2016	11 658,38
Capital emprunts pour étalement	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 07/12/16 DU PRET A14099K42	08/12/2016	21 665,74
		ANNUITE 11/12/16 DU PRET A141401D4	08/12/2016	33 569,11
		ANNUITE 11/12/16 DU PRET A141401D5	08/12/2016	18 297,99
		ANNUITE 11/12/16 DU PRET A141401D6	08/12/2016	9 269,67
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET A14100CS5	08/12/2016	47 143,16
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET A14100CS6	08/12/2016	13 243,68
		ANNUITE 18/12/16 DU PRET A14100CS14	08/12/2016	18 725,84
		ANNUITE 16/12/16 DU PRET A14100CS15	08/12/2016	27 623,26
		ANNUITE 16/12/16 DU PRET A14100CS16	08/12/2016	18 951,50
		ANNUITE 29/12/16 DU PRET 20600266	08/12/2016	32 631,40
		ANNUITE 31/12/16 DU PRET A14099K4	08/12/2016	20 404,22
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/11/16 DU PRET 130983759	30/11/2016
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 10000053246		08/12/2016	21 333,40
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 10000053247		08/12/2016	34 531,34
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 10000053248		08/12/2016	12 073,95
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 131551032		08/12/2016	5 604,81
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 131551050		08/12/2016	24 813,24
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 140247346		08/12/2016	19 092,66
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 140247570		08/12/2016	13 848,46
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 163004788		08/12/2016	26 739,74
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 169200651		08/12/2016	25 661,30
	ANNUITE 15/12/16 DU PRET 169201990	08/12/2016	9 405,02	
	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 18/12/16 DU PRET A141504B2	08/12/2016	8 404,73
Subvention communes aux travaux	VILLERS BOCAGE	VILLERS BOCAGE - 2015/7423	05/12/2016	6 224,74
Logiciels informatiques	CREATEUR D'IMAGE	CREATION APPLICATION MOBILE SDEC	16/12/2016	6 720,00
	IMAGIS MEDITERRANEE	MIGRAT° OPENWEBVILLE/WEBVILLE ARCGISSERVE	01/12/2016	21 068,00
	ORANGE BUSINESS SERVICES	CONVENTION SDEC IRVE RECHARGE VE	01/12/2016	29 140,00
Autres matériels	CHAUVIN ARNOUX	12 APPAREILS DE MESURE PEL 103	01/12/2016	18 980,40

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	VIERVILLE SUR MER - FRONT DE MER (REPORT)	24/11/2016	9 124,80
		VIERVILLE SUR MER - FRONT DE MER (REPORT)	24/11/2016	8 163,32
	EUROVIA BASSE NORMANDIE	CUVERVIELLE-RUE DES CARRIERES	24/11/2016	9 596,58
	GT CALVADOS	BILLY - RD232 - RUE DE LA FONTAINE	28/11/2016	12 823,80
		BILLY - RD232 - RUE DE LA FONTAINE	28/11/2016	29 514,45
		CUVERVILLE - RUE DES CARRIERES	24/11/2016	29 955,83
		ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVENAY	28/11/2016	19 701,33
		ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVENAY	28/11/2016	7 253,61
		GOUVIX - RUE DE VERDUN	30/11/2016	12 908,42
		GOUVIX - RUE DU MIDI ET RUE BLANCHE	02/12/2016	12 430,00
		GOUVIX - RUE DU MIDI ET RUE BLANCHE	02/12/2016	6 113,89
		GOUVIX - RUE DU MIDI ET RUE BLANCHE	02/12/2016	7 167,76
		SAINT-ANDRE-SUR-ORNE - LE CLOS ST JOSEPH	02/12/2016	5 261,00
		SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY - RUE DU CLOS	02/12/2016	6 511,67
		VER-SUR-MER - RUE DE LA 8EME ARMEE	28/11/2016	29 059,92
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BARNEVILLE-LA-BERTRAN - BT BOSCHARD	24/11/2016
	BARNEVILLE-LA-BERTRAN - BT MANOIR		24/11/2016	30 435,32
	BARNEVILLE-LA-BERTRAN - BT PTE PLANE		24/11/2016	18 474,46
	CLECY - PRCS CAGE 100kVA - SECURISATION		05/12/2016	8 040,90
	GENNEVILLE - BT CABANNE		05/12/2016	6 422,15
	GENNEVILLE - BT LIEU VAL		05/12/2016	9 639,22
	LAIZE-LA-VILLE - BT LES HOMMET 349-05		29/11/2016	17 021,18
	SAG VIGILEC	ABLON - BT BROCHE A ROTIR 001-05	01/12/2016	10 552,67
		BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN DU COTE	16/11/2016	8 417,24
		BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN DU COTE	16/11/2016	24 326,56
		BLANGY-LE-CHATEAU - BT LEUDETS 077-02	28/11/2016	5 165,83
		BLANGY-LE-CHATEAU - CREATION PAC 4UF	16/11/2016	14 621,76
		BLANGY-LE-CHATEAU - CREATION PAC 4UF	16/11/2016	11 665,14
		BLANGY-LE-CHATEAU - DEPLACEMENT RESEAU	16/11/2016	22 154,91
		CREVECOEUR-EN-AUGE - RUE DES ECOLES	09/12/2016	12 414,26
		CREVECOEUR-EN-AUGE - RUE DES ECOLES	09/12/2016	19 035,79
		CREVECOEUR-EN-AUGE - RUE DES ECOLES	09/12/2016	21 284,03
DRUBEC - BT LIEU EXMELIN		21/11/2016	25 242,02	
HOTOT-EN-AUGE - BT COUR LIVET		16/12/2016	15 317,59	
LA HOUBLONNIERE - BT QUARTIER BO(REPORT)	18/11/2016	8 126,97		

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT	
Immobilisation corporelle		LES MONCEAUX - RD511 ET RD103 CA(REPORT)	09/12/2016	14 717,62	
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - CHEMIN DU LIEU	02/12/2016	9 171,33	
		MEZIDON-CANON - RUE PIERRE TREBUTIEN	29/11/2016	15 042,80	
		PERIERS-EN-AUGE - BT FAMILLY	16/12/2016	13 644,18	
		SAINT-JOUIN - BT PTE FORET	16/12/2016	22 455,48	
		STE MARGUERITE DE VIETTE - BT SOURCES	01/12/2016	29 006,89	
		ST PIERRE DES IFS - CARREFOUR DE (REPORT)	09/12/2016	7 274,44	
		VAL-DE-VIE - BT HTS TOURNEURS 153-03	16/12/2016	5 859,93	
		SATO	CONDE-EN-NORMANDIE - BT BG PONTÉCOULANT	30/11/2016	18 457,48
		SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	BALLEROY-SUR-DROME - CREATION PSSA ECOLE	24/11/2016	8 541,45
			CRICQUEBOEUF - REMPLACEMENT PSSA CHAMP V	24/11/2016	16 512,37
			FRESNEY-LE-PUCEUX - REMPLACEMENT H61	24/11/2016	8 041,95
			HOTOT-EN-AUGE - REMPLACEMENT H61 COUR	09/12/2016	7 717,28
			MAROLLES - REMPLACEMENT PRCS EMERAUDE 16	24/11/2016	8 691,30
			NEUILLY-LA-FORET - REMPLACEMENT H61	24/11/2016	7 717,28
			SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE - REMPLACEMENT	16/12/2016	8 041,95
		SOCIETE DES MATERIAUX CAENNAIS	TRAITEMENT POTEAUX BETON 2016	16/12/2016	12 766,57
			TRAITEMENT POTEAUX BETON 2016 LOT2	16/12/2016	13 000,23
		SORAPEL	BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE	29/11/2016	26 134,07
			BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE	29/11/2016	7 799,39
			LA VILLETTE - REMPLACEMENT H61 FRESNAYE	16/12/2016	39 924,11
		STURNO	CAMPIGNY - BT BG CAMPIGNY	16/12/2016	6 614,36
			CAUMONT-L'ÉVENTE - CASERNE SAPEURS POMPIER	08/12/2016	5 954,47
			CAUMONT-L'ÉVENTE - CASERNE SAPEURS POMPI	08/12/2016	9 249,55
			ESQUAY-SUR-SEULLES - AMENAGEMENT COEUR DE BOURG	29/11/2016	11 095,73
			ESQUAY-SUR-SEULLES - AMENAGEMENT COEUR DE BOURG	29/11/2016	15 351,11
			ESQUAY-SUR-SEULLES - AMENAGEMENT COEUR DE BOURG	29/11/2016	6 914,17
			HOTTOT-LES-BAGUES - BT LANDES	16/12/2016	23 220,74
			MAISONCELLES-PELVEY - REMPLACEMENT H61 C	24/11/2016	42 072,24
			MONTS-EN-BESSIN - BT BERGERIE	01/12/2016	6 075,50
			PLANQUERY - BT MOLANDIN	30/11/2016	16 309,07
			SAINT-MARCOUF - BT CREVECOEUR	01/12/2016	19 321,52
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT MAISERAY		30/11/2016	15 279,27	

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
		TORIGNY-LES-VILLES - VILLAGE DE LA "FOUQ	16/12/2016	13 272,60
		TORIGNY-LES-VILLES - VILLAGE DE LA "FOUQ	16/12/2016	38 413,39
		VAUX-SUR-AURE - CHEMINS DU MOULIN	16/12/2016	5 160,37
		VAUX-SUR-AURE - CHEMINS DU MOULIN	16/12/2016	48 166,02
		VAUX-SUR-AURE - CHEMINS DU MOULIN	16/12/2016	13 960,10
		VILLY-BOCAGE - BT CARRIERES	01/12/2016	9 038,91
	TEIM	LONGRAYE - BT BERROLLES	02/12/2016	15 747,77
		SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE - BT MOULIN	16/11/2016	6 569,78
		VIRE-NORMANDIE - BT HUCTIÈRE	16/11/2016	27 400,17
		VIRE-NORMANDIE - BT PONT LIEVRE	08/12/2016	17 611,98
		VIRE-NORMANDIE - LE HAUT CASTEL	28/11/2016	23 153,85
		VIRE-NORMANDIE - LE HAUT CASTEL	28/11/2016	5 337,83
		VIRE-NORMANDIE - PLACE MARTILLY	02/12/2016	45 708,42
	TRANSFIX	BEAUFOUR-DRUVAL - CREATION PRCS CHÂTEAU	24/11/2016	6 706,29
		FRESNEY-LE-PUCEUX - CREATION PRCS CHAMP	29/11/2016	6 706,29
		GRANGUES - D27 - CHATEAU DE GRANGUES	24/11/2016	6 706,29
		HOTOT-EN-AUGE - REMPLACEMENT H61	01/12/2016	6 706,29
		LA VILLETTE - REMPLACEMENT H61 FRESNAYE	28/11/2016	6 706,29
		LA VILLETTE - REMPLACEMENT H61 FRESNAYE	28/11/2016	6 706,29
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - CREATION PRCS PARC	09/12/2016	6 706,29
		SAINTE-LAURENT-DE-CONDEL - CREATION PRCS	24/11/2016	6 706,29
		SAINTE-MARTIN-DE-LA-LIEUE - CREATION PRCS	01/12/2016	6 706,29
	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	VIERVILLE SUR MER - FRONT DE MER (REPORT)	24/11/2016	5 045,01
ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ		SAINTE-MARTIN-DES-ENTREES - Mise en place éclairage	28/11/2016	6 718,01
GHM	SAINTE-VIGOR-LE-GRAND - Mise en place éclairage	28/11/2016	6 683,03	
	MEZIDON-CANON - DIAGNOSTIC EP MEZIDON 2	09/12/2016	15 096,00	
GT CALVADOS	BILLY - RD232 - RUE DE LA FONTAINE	28/11/2016	9 311,60	
	CUVERVILLE - RUE DES CARRIERES	24/11/2016	16 973,21	
	ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVENAY	28/11/2016	7 796,28	
	GOUVIX - RUE DE VERDUN	30/11/2016	5 768,13	
	GOUVIX - RUE DU MIDI ET RUE BLANCHE	02/12/2016	6 080,27	
	SAINTE-ANDRE-SUR-ORNE - LE CLOS ST JOSEPH	02/12/2016	9 327,56	
	SAINTE-MARTIN-DE-FONTENAY - RUE DU CLOS	02/12/2016	8 848,61	
VER-SUR-MER - RUE DE LA 8EME ARMEE	28/11/2016	6 104,81		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	CHEUX - BT BOSQ 157-03 ET BT CHATEAU D'EAU	05/12/2016	6 560,42	

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Immo. Reçues au titre des M.A.D.	SAG VIGILEC	BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN DU COTE	16/11/2016	11 677,47
		CREVECOEUR-EN-AUGE - RUE DES ECOLES	09/12/2016	20 222,51
		MEZIDON-CANON - RUE PIERRE TREBUTIEN	18/11/2016	8 062,27
	SIMON LIGHTING SA	MEZIDON-CANON - DIAGNOSTIC EP MEZIDON 2	21/11/2016	18 144,00
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - Mise en conformité	02/12/2016	5 459,04
	SORAPEL	BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE	29/11/2016	13 820,85
	SPIE CITY NETWORKS	CUVERVILLE - RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES	08/12/2016	6 371,22
		FONTENAY-LE-MARMION - PROGRAMME EFFICACITE	08/12/2016	14 912,62
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - DIAGNOSTIC SL SUR	01/12/2016	6 798,29
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - PROGRAMME EFFICACITE	08/12/2016	13 462,53
		MEZIDON-CANON - EXTENSION D'UN LAMPADAIRE	08/12/2016	6 124,86
		OUILLY-LE-VICOMTE - Rue des Rosiers	02/12/2016	6 590,13
		ROCQUANCOURT - EXTENSION EP FUTUR CITY	08/12/2016	8 465,43
	STURNO	ESQUAY-SUR-SEULLES - AMENAGEMENT COEUR DE BOURG	29/11/2016	13 950,01
		VAUX-SUR-AURE - CHEMINS DU MOULIN	16/12/2016	17 412,25
	TEIM	AUNAY-SUR-ODON - Mise en place d'éclairage	18/11/2016	20 199,22
		FONTAINE-ÉTOUPEFOUR - Mise en conformité	16/12/2016	5 770,38
		FONTAINE-ÉTOUPEFOUR - Mise en conformité	16/12/2016	9 015,09
		RYES - RUE GUILLAUME LE CONQUERANT	24/11/2016	27 661,38
		SAINT-DENIS-DE-MERE - Mise en place d'éclairage	16/12/2016	7 809,83
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - MODIFICATION DU CARREFOUR	16/12/2016	5 046,19
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - MODIFICATION DU CARREFOUR	16/12/2016	5 265,56
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - MODIFICATION DU CARREFOUR	16/12/2016	8 182,31
VIRE-NORMANDIE - Extension		28/11/2016	21 294,48	
travaux Sous Mandats Télécom 2016	GT CALVADOS	CUVERVILLE - RUE DES CARRIERES	24/11/2016	9 004,23
		VER-SUR-MER - RUE DE LA 8EME ARMEE	28/11/2016	5 659,25
Travaux Sous Mandats Eclairage 2016	TEIM	VIRE-NORMANDIE - PLACE MARTILLY	02/12/2016	12 859,26
			02/12/2016	21 535,69
Electricité compétence éclair. et signal	DIRECT ENERGIE PROF	FACT112001391542 -AVOIR 107001602482	01/12/2016	37 726,77

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Maintenance éclairage public	CFP CAEN ORNE ET ODON	RATTACHEMENT6156/8212	21/12/2016	9 873,33
	CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	13/12/2016	23 840,29
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	13/12/2016	24 172,23
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	13/12/2016	24 203,02
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	13/12/2016	21 708,48
	REI-LUX CONTROLES	TESTS DE STABILITE MATS EP - 2EME CAM	25/11/2016	7 250,06
	SPIE CITY NETWORKS	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	01/12/2016	32 484,54
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	01/12/2016	32 548,10
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	16/12/2016	31 733,22
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	29 989,94
	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	01/12/2016	12 818,14
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	01/12/2016	17 395,84
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	01/12/2016	23 566,25
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	15 542,45
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	16 205,03
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	18 238,02
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	25 589,10
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	14 685,64
	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 201(REPORT)	06/12/2016	22 929,60	
Maintenance Bornes Véhicules électrique	DIRECT ENERGIE PROF	CONSO IRVE/LOT 301/09/16 AU 31/10/16	16/11/2016	9 102,55
Tickets restaurant	SODEXO	41 CARNETS DE 20 CHEQUES RESTAURANTS	21/11/2016	5 248,00
Honoraires	CABINET DIDIER SEBAN	REIMPUTATION MDT 3056/2016	01/12/2016	5 550,00
Numerisation plans (réseaux & urbanisme)	CERENE SA SERVICES	LOC RESEAU METAL ENTERRE AUNAY S/ODON	01/12/2016	11 901,68
		LOC RESEAU METAL ENTERRE FRENOUVILLE	01/12/2016	15 669,91
		LOC RESEAU METAL ENTERRE SURVILLE LIVAROT	22/11/2016	8 702,95
		LOC RESEAU METAL ENTERRE SURVILLE LIVAROT	06/12/2016	9 500,33
	GEODIS	LOC RESEAU MERAL ENTERRE	12/12/2016	6 375,00
		LOC RESEAU MERAL ENTERRE	06/12/2016	6 895,20
Réceptions	CFP CAEN ORNE ET ODON	RATTACHEMENT6257/021	21/12/2016	8 806,17
subvention aux organismes publics	PAYS DU BESSIN AU VIROIS	VERSEMENT SELON CONVENTION 20/04/2012	14/12/2016	9 903,89
Intérêts des emprunts pour étalement	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 11/12/16 DU PRET A141401D5	08/12/2016	5 175,00
		ANNUITE 11/12/16 DU PRET A141401D6	08/12/2016	5 480,34
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET A14100CS5	08/12/2016	8 399,62
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET A14100CS6	08/12/2016	5 552,67
		ANNUITE 16/12/16 DU PRET A14100CS15	08/12/2016	7 163,03
		ANNUITE 16/12/16 DU PRET A14100CS16	08/12/2016	10 360,79

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/11/16 DU PRET 130983759	30/11/2016	6 423,02
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET 10000053247	08/12/2016	10 148,37
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET 10000053248	08/12/2016	7 482,57
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET 140247570	08/12/2016	6 926,82
		ANNUITE 15/12/16 DU PRET 169200651	08/12/2016	5 664,66
TOTAL GENERAL				2 986 449,70

BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Compte rendu de délégations de dépenses au Président
Au titre des frais de personnel du 16/11 au 31/12/2016

Libellé	Tiers	NET
Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	16 443,16
Médecine du Travail	FRANCE DAE	386,40
Total général		16 829,56